

**FO**  
la force syndicale

LE 6  
DÉCEMBRE 2018

JE VOTE  
FORCE  
OUVRIÈRE !

Attachés d'Administration  
de l'État - AAE

**RÉSISTER,  
REVENDIQUER, RECONQUÉRIR**

... Résister face aux innombrables tentatives de reculs sociaux et ne pas accepter les attaques d'ampleur dont fait l'objet notre modèle social et républicain.

Revenir de nouveaux droits collectifs et ne pas s'accommoder d'un toujours moins-disant social.

Reconquérir les acquis parfois les plus fondamentaux, lorsqu'ils sont remis en question, et développer notre implantation pour donner encore plus de poids à nos revendications...

**Le 6 décembre 2018,**  
vous allez élire vos représentants  
à la Commission Administrative Paritaire.



JE VOTE FORCE OUVRIÈRE  
force ouvrière  
vote FO  
je défends  
FO force  
Ouvrière  
vote

## ACTION PUBLIQUE 2022... ET REMISE EN CAUSE DES INSTANCES PARITAIRES.

Les candidats **FO** s'engagent pour la défense du cadre collectif contre l'arbitraire et l'individualisation.

Ce sont bien les organismes consultatifs, piliers des fondements du statut du fonctionnaire élaboré en 1946 et réaffirmé en 1984, que le gouvernement a décidé d'attaquer dans le cadre d'Action publique 2022. Avec le chantier « Définir un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction publique » le gouvernement remet en cause les instances paritaires (CAP, CT, CHSCT) dans le même esprit que pour la loi Travail.

Pour les CAP, le gouvernement projette la fin du paritarisme c'est-à-dire qu'il privera de fait l'ensemble des agents de tout débat contradictoire et de la possibilité de défense par les représentants du personnel. Dans ce cadre **les compétences actuelles de la CAP pour les mobilités** (y compris détachement, réintégration, mise en disponibilité, etc.) **et pour les promotions seront supprimées et laissées au seul arbitraire des chefs de service.** La CAP n'interviendrait alors que pour les recours et quelques situations relevant du disciplinaire.

Après avoir vidé de sa substance les CAP, sous prétexte d'une plus grande déconcentration managériale au sein de la Fonction publique, le projet est ensuite de s'attaquer à la gestion par corps, en regroupant dans chaque Ministère en sein de 3 groupes toute la population de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C.

Si ce projet gouvernemental aboutit, les CAP issues des élections de décembre 2018 risquent de voir le périmètre de leurs compétences se réduire irrémédiablement.

**En faisant des CAP des coquilles vides, le gouvernement déprotège les agents, individualise les carrières, les laisse seuls face à des décisions arbitraires sans aucune transparence** et n'ayant alors comme seul recours que de saisir le tribunal administratif. Tout est lié, ce que ce gouvernement a imposé au Code du travail, il entend le mettre en œuvre avec la même méthode pour casser les services publics, affaiblir le Statut général des fonctionnaires et les garanties collectives sur les déroulements de carrière.

### FORCE OUVRIÈRE REVENDIQUE LE MAINTIEN DE L'ENSEMBLE DES ATTRIBUTIONS DES CAP ET RAPPELLE L'IMPORTANCE DE LEUR RÔLE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES AGENTS.

Alors que le gouvernement est en train de mettre en œuvre son organisation territoriale des services de l'État pour alléger son périmètre d'action avec des abandons voire des privatisations de missions publiques. Alors qu'il annonce la suppression de 50 000 postes de fonctionnaires de l'État, il prône dans le même temps le recours massif aux contractuels. Alors que les postes d'encadrement sont déjà bouchés avec un RIFSEEP qui fige les mobilités, les attachés auront-ils encore des perspectives professionnelles si les postes vacants sont proposés aux contractuels sans plus aucun regard en CAP avec des mobilités au fil de l'eau conclues dans la plus totale opacité.

### LES ATTACHÉS VEULENT ÊTRE RECONNUS POUR L'IMPORTANCE ET LA QUALITÉ DE LEUR TRAVAIL ! LES ATTACHÉS VEULENT LES MOYENS DE BIEN REMPLIR LEURS MISSIONS !

Face à la destruction des services publics et leur totale dématérialisation, **Force Ouvrière** défend un modèle social basé sur un service public fort, porté par une Fonction publique garante des valeurs républicaines et de la cohésion sociale.

**Force Ouvrière** demande l'arrêt immédiat du recours massif aux contractuels et l'ouverture de postes dans le seul cadre du statut général de la Fonction publique.

Voter **Force Ouvrière** le 6 décembre 2018, c'est nous donner encore plus de poids pour la défense du Statut général des fonctionnaires et la sauvegarde des missions du service public.

#### Pourquoi vote-t-on ?

Pour chaque corps, une Commission Administrative Paritaire, composée de représentants de l'administration et de représentants du personnel, est consultée sur les questions intéressant la carrière des fonctionnaires de ce corps.

Jusqu'à présent, les CAP sont consultées sur les questions relatives :

- à la mobilité, détachement, mise à disposition, disponibilité ;
- à l'avancement, passage d'échelon, promotion par liste d'aptitude, ou titularisation ;
- au refus de titularisation, licenciement ;
- aux sanctions disciplinaires.

Chaque agent peut saisir la CAP du corps auquel il appartient pour :

- demander une révision de son entretien professionnel ;
- contester l'attribution d'un montant individuel de primes ;
- contester un refus d'autorisation de travail à temps partiel, d'autorisation spéciale d'absence, pour participer à une formation.

Toute question d'ordre individuel peut être évoquée par la CAP, si une majorité des représentants du personnel le demande.

En votant vous allez donner un mandat à vos représentants.

Celui de vous défendre, de porter des revendications pour l'amélioration de vos rémunérations, de vos conditions de travail, de déroulement de carrière.

C'est un véritable enjeu. Dans un contexte général des plus hostiles : destruction de nos garanties statutaires, coupes budgétaires, casse du service public républicain, il ne s'agit pas d'accompagner mais de lutter.

À Force Ouvrière, comme nous l'avons toujours fait, nous combattons avec pugnacité et détermination contre la suppression des effectifs et les diminutions de moyens imposées par « action publique 2022 ».

La situation statutaire des attaché(e)s est symptomatique de l'évolution que connaissent les corps et cadres d'emplois de la Fonction publique depuis 15 ans.

Commencée par la réduction drastique de leur nombre, l'action gouvernementale s'est orientée progressivement vers la fusion des statuts pour aboutir à un cadre statutaire partagé. Ce corps ; le corps interministériel à gestion ministérielle (CIGeM), qui a regroupé les attachés selon un cadre statutaire et une grille de rémunération unique. Dès l'origine du CIGeM, et la création du troisième grade (GRAF-grade à accès fonctionnel, contingenté à 10 % du corps), **Force Ouvrière** a contesté l'utilité de ce grade fonctionnel parce qu'il ne constitue pas un véritable grade d'avancement pour les attaché(e)s principaux(ales). La promesse de décloisonner les parcours professionnels pour offrir aux agents un véritable déroulé de carrière est loin d'avoir ouvert les portes : la suppression des postes au sein de notre Ministère, et le passage à 2 cycles de mobilité au lieu de 3 contraint fortement toute volonté de mobilité dans le Ministère sans pour autant fluidifier la mobilité interministérielle.

Le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) a introduit la possibilité d'accéder à la hors classe sous conditions d'une « valeur professionnelle exceptionnelle » et 3 ans d'ancienneté dans le dernier échelon du deuxième grade. Mais derrière cette promesse se cachent d'autres réalités moins avantageuses.

Le report à 2019 des mesures PPCR démontre les limites évidentes d'un plan de revalorisation, dénoncé dès le début par **Force Ouvrière**, financé en grande partie par le transfert primes/points et par l'allongement significatif des carrières (suppression des réductions de temps de service, des avances au minimum, des bonifications d'ancienneté), encore plus d'ancienneté requise pour être éligible aux concours. C'est enfin une perte nette de pouvoir d'achat par la disparition de la Gipa pour ceux qui en bénéficiaient.

En définitive, ce « non-protocole » que **Force Ouvrière** a refusé de signer est la démonstration une fois de plus que les fonctionnaires sont la variable d'ajustement budgétaire du gouvernement.

Durée de chaque grade pour atteindre l'échelon sommital avant et après le PPCR (hors mois de bonification désormais supprimés)

Grade	2015	2020
AAE	24 ans 5 mois	26 ans
APAE	17 ans 6 mois	21 ans
AAHC	12 ans 10 mois	11 ans 6 mois

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) devait corriger les travers de la PFR mais avec la mise en œuvre de la pire note de gestion ministérielle, les attachés de notre Ministère subissent des disparités indemnitaires toujours importantes avec les autres ministères. **Force Ouvrière** s'est toujours opposé à ce régime indemnitaire et continue à en revendiquer l'abrogation.

**LA CASSE DU SERVICE PUBLIC RÉPUBLICAIN EST EN MARCHÉ  
MAIS FORCE OUVRIÈRE NE PEUT S'Y RÉSOUDRE !  
PLUS QUE JAMAIS UNE RÉACTION FORTE ET DANS LES URNES  
EST NÉCESSAIRE POUR LA STOPPER !**

**LE 6 DÉCEMBRE VOTEZ ET FAITES VOTER FO !**

**VOTER FO LE 6 DÉCEMBRE, C'EST CONTRIBUER À  
LA DÉFENSE DES AGENTS FACE À UNE REMISE EN  
CAUSE DE VOS DROITS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS  
ET DES MISSIONS AU SERVICE PUBLIC.**

Le RIFSEEP est également un outil de division entre les personnels qui répond à la volonté de renforcer le « mérite » dans la rémunération des fonctionnaires.

En 2017, **Force Ouvrière** a dénoncé la mauvaise gestion la DRH qui a restitué de plus de 16 millions d'euros de masse salariale à Bercy plutôt que de l'avoir redistribué auprès de ses agents.

En 2018, 6 millions d'euros sont consacrés par le Ministère à la mise en place du CIA. Ce complément indemnitaire annuel qui individualise encore plus la rémunération entre les agents n'est pas notre philosophie mais **Force Ouvrière** se félicite d'avoir dénoncé cette dérive budgétaire au détriment des agents et continuera à peser pour l'amélioration des rémunérations en revendiquant une augmentation de l'IFSE pérenne.

La mise en œuvre du CIA où dans un même service, les agents peuvent subir un écart entre 0 et 201 % du montant médian va exacerber les tensions entre les agents en accroissant encore plus l'individualisation. On comprend dès lors pourquoi l'administration a supprimé les commissions consultatives indemnitaires afin d'opacifier l'attribution de ce complément indemnitaire.

Bilan IFSE 2016 :  
Répartition ministérielle des attachés dans les groupes de fonction

Répartition	G1	G2	G3	G4
AC	52 attachés 6 %	153 attachés 19 %	239 attachés 29 %	374 attachés 46 %
SD	66 attachés 4 %	217 attachés 12 %	1 300 attachés 73 %	199 attachés 11 %

Les règles de gestion RIFSEEP sclérosent les mobilités et entravent les accès aux groupes supérieurs, c'est pourquoi **Force Ouvrière** revendique son abrogation.

**Pour FORCE OUVRIÈRE, PPCR et RIFSEEP ne mettent pas fin à nos revendications salariales. Au contraire, nous continuons d'exiger l'ouverture de véritables négociations avec notamment :**

- l'abrogation du RIFSEEP ;
- l'intégration de l'ensemble des primes dans le traitement ;
- le rattrapage immédiat du pouvoir d'achat de 16 % ;
- la revalorisation de la valeur du point d'indice ;
- la réinstauration des commissions indemnitaires ;
- l'augmentation des ratios promus/promouvables permettant aux attachés un vrai déroulement de carrière ;
- l'amélioration de l'accès aux fonctions d'encadrement supérieur par une diminution des conditions d'ancienneté requise pour l'accès au 3<sup>e</sup> grade.

**Votez Force Ouvrière le 6 décembre 2018**

## LES CANDIDATS FORCE OUVRIÈRE À LA CAP DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

### ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT (AAE)



**Nadia  
NELIDE-BEAUJEAN**  
DGALN



**Axel SCHALK**  
DDT 71



**Émilie ROOU**  
DDT 19



**Nadine THUET**  
DREAL Grand Est



**Muriel BUISSON**  
DDT 79



**Goran SITNICA**  
CEREMA

### ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT (APAE)



**Éric KABEYA**  
VNF



**Stéphanie BELNA**  
SG



**Aude CAMPION**  
DGECC



**Brice SERRANO**  
DGITM



**Isabelle VERON**  
DEAL Guadeloupe



**Martine LECLERC**  
CVRH Aix

POUR DÉFENDRE  
LES MISSIONS  
ET L'EMPLOI,  
VOTRE CHOIX EST  
IMPORTANT ET VOUS  
ÊTES TOUS CONCERNÉS.

LE 6 DÉCEMBRE  
VOTEZ ET  
FAITES VOTER FO !

**Votez**  
**Force Ouvrière**  
le 6 décembre 2018

SNP2E-FO  
MTES – MCT  
Plot I – 30, passage de l'Arche  
92055 La Défense cedex 04  
Tél : 01 40 81 24 20  
Fax : 01 40 81 24 13  
Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net  
[www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr](http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr)

**AAE FO**  
**mobilisés**  
**POUR DÉFENDRE**  
notre statut, nos missions,  
nos salaires et nos pensions.